



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 03 JUIN 2019

**Présents** : MM Le Nagard (Président) – Duclos

**Assiste** : M Chéroux (Cda)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

### COMMUNIQUE

#### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

### RAPPEL

#### PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

### RAPPEL

#### FEUILLE DE MATCH (FMI)

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**Montmagny Asfs** : Mail du 21-05-19

Pris note de votre forfait avisé pour le critérium U13 du dimanche 26-05 à Les Sportifs de Garges.

**Attainville Futsal** : Mail du 24-05-19

Pris note de votre forfait avisé pour le plateau U9 du dimanche 26-05 à Persan.

**Attainville Futsal** : Mail du 29-05-19

Pris note de votre forfait avisé pour le critérium U11 du samedi 01-06 à Garges Djibson.

**Attainville Futsal** : Mail du 31-05-19

Pris note de votre impossibilité de recevoir le critérium U15 du samedi 01-06.

**Persanaise Cfj** : Mail du 18-05-19

Pris note de l'absence des équipes de Garges Djibson et de Paris Cdg pour le critérium U15 du dimanche 02-06.

Pris note de votre déplacement à Sannois le dimanche 02-06 pour le critérium U11 et de l'indisponibilité du gymnase pour vous recevoir.

## COUPE CVO FUTSAL CRÉDIT MUTUEL

La finale CVO Futsal s'est déroulée le Samedi 25 Mai 2019 à 19h00 au Gymnase Municipal à Attainville

**Attainville Futsal Club ♦ Sport Cœur Marcouville 3 – 5**

C'est devant une forte affluence de plus de 200 spectateurs que le coup d'envoi de la rencontre a été donné par **M Kaszluk**, maire adjoint aux sports de la commune d'Attainville.

Après une belle prestation des 2 équipes et une rencontre très indécise durant toute la partie, c'est finalement l'équipe de Sport Cœur Marcouville qui a fait la différence dans les 5 dernières minutes.

La commission Futsal félicite les 2 équipes pour la participation à cette finale et spécialement l'équipe de Sport Cœur Marcouville pour sa victoire.

La coupe aux Finalistes a été remise par **Mme Bastos**, trésorière adjointe du DVOF.

La coupe aux Vainqueurs a été remise par **M Kaszluk**, adjoint aux sports de la commune d'Attainville.

La coupe du Val d'Oise Crédit Mutuel a été remise par **Mme Lozaïc**, maire de la commune d'Attainville.

Les récompenses aux arbitres ont été remises par **M Guillemet**, président de la CDA.

Le DVOF et la commission Futsal remercie la municipalité d'Attainville pour le prêt des installations.

Le DVOF et la commission Futsal remercie **M Vernet**, Président d'Attainville et les dirigeants du club pour leur accueil et pour l'organisation de cette manifestation.

## MONTÉES - DESCENTES

### **Futsal D1 :**

SPORT CŒUR MARCOUVILLE 2 : 1<sup>ère</sup> du groupe, montée en R3

ARGENTEUIL RFC 1 : Forfait général, descente en D2  
DEUIL-ENGHIEN FC 1 : Forfait général, descente en D2

### **Futsal D2 :**

SANNOIS FCE 1 : 1<sup>ère</sup> du groupe A, montée en D1  
SPORT CŒUR MARCOUVILLE 3 : 1<sup>ère</sup> du groupe B, montée en D1



## **FORFAIT CRITERIUM JEUNES**

**Garges Djibson Asc** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur critérium U15 du 02-06-19 à Persan : **amende 2x7€= 14€**

**Paris Cdg** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur critérium U15 du 02-06-19 à Persan : **amende 7€**

Prochaine réunion

Sur convocation